Ville de Dompierre sur Besbre

Rentrée scolaire 2014
Organisation des T.A.P

Projet Educatif Territorial (P.E.D.T) de la Commune de DOMPIERRE sur BESBRE (Allier)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.
Vu le décret n° 2014--457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,
Vu la délibération N° 2013-03-08/8 du 8 mars 2013 portant sur la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée 2014,
Vu la délibération N°2014-06-05/1 du 05 juin 2014 par laquelle le conseil municipal a décidé d'organiser les Temps d'Activité Périscolaire (T.A.P) le vendredi après-midi durant 3 heures, à titre expérimental, sur une période d'un an, à la rentrée 2014/2015 au profit des enfants des écoles publiques communales de Dompierre sur Besbre,
Vu l'accord de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale en date du 13 juin 2014,
Considérant qu'il y a lieu d'élaborer un Projet Educatif Territorial (PEDT) dans le cadre de l'organisation des activités périscolaires,

1/ - Caractéristiques de la collectivité

Collectivité Territoriale porteuse du projet : Commune de Dompierre sur Besbre
Nom du correspondant : Monsieur MAGALHAES Miguel / Céline QUESADA-VIAL
Fonction : Responsable service enfance-jeunesse / Adjointe
Tél : 04.70.48.11.37
Structure de rattachement : Accueil de loisirs
Adresse : rue Dom Chautard – 03290 Dompierre-sur-Besbre
Tél : 04.70.34.59.75
Adresse électronique : m.magalhaes@mairie-dompierre03.fr /c.quesada-vial@mairie-dompierre03.fr

Coordinatrice – Gestionnaire sce Affaires scolaires et périscolaires : Madame Catherine BLOT
Adresse : Mairie - route de vichy - 03290 Dompierre sur Besbre
Téléphone : 04.70.48.11.38
Adresse électronique : c.blot@mairie-dompierre03.fr

2/ - Périmètre et public du PEDT

Cette action concerne le territoire de la commune de Dompierre sur Besbre et les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires.

Nombre total d'enfants : 300
Niveau maternelle : 118
Niveau élémentaire : 185

3/ - Mode d'inscription aux activités proposées

Activités des TAP	Activités de l'ALSH périscolaire (après 16h30)
Gratuites	Payantes
	Selon les revenus des parents

Le programme des activités des TAP se décline par cycle allant de vacances à vacances.
Ainsi, des cycles de 5 à 8 semaines sont mis en place. Les enfants peuvent choisir 1 activité qu'ils conservent sur la durée du cycle.
Des fiches d'inscription sont distribuées à tous les élèves. L'inscription se fait à l'avance.

4/ - Modalités d'information des familles

Un comité de pilotage a été mis en place composé d'élus, d'enseignants, de parents d'élèves et d'agents municipaux.
Les décisions prises au cours des réunions ont été relayées par les délégués de parents d'élèves.

Les familles ont été sollicitées par des questionnaires à leur intention, par le biais de courriels, de documents papier, d'affichage, ...

Une réunion d'information a été organisée pour tous les parents d'élèves à la rentrée scolaire.

5/ - Organisation de la semaine

- Etablissements d'enseignement scolaire concernés :

Etablissements Publics	Total	Nom des établissements
Ecoles maternelles	2	Ecole maternelle de Sept-Fons Ecole maternelle du Louage Pinot
Ecoles élémentaires	2	Ecole élémentaire Tivoli Ecole élémentaire George Sand

- Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

- accueil périscolaire (payant): lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 15 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 45

- enseignement scolaire:

Ecole maternelle de Sept-Fons					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30
après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30		13h30-16h30	**T.A.P**

Ecole maternelle du Louage Pinot					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	8h25 - 11h25	8h25 - 11h25	8h25 - 11h25	8h25 - 11h25	8h25 - 11h25
après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30		13h30-16h30	**T.A.P**

Ecole Tivoli					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30
après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30		13h30-16h30	**T.A.P**

Ecole G. Sand					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30
après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30		13h30-16h30	**T.A.P.**

Conformément à la délibération du 05 juin 2014 et à l'avis favorable du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), les **TAP** ont lieu les **vendredis** de **13h30 à 16h30** (gratuits)

- La durée du PEDT est de 3 ans.

6/ - Diagnostic du territoire

- Activités périscolaires existantes

Des activités périscolaires (manuelles, artistiques, culturelles, sportives, ...) sont déjà mises en place au sein de l'accueil de loisirs « les P'tits Potes ».

Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Dompierre sur Besbre peuvent en bénéficier les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h 15 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 45.

Ce temps d'activités périscolaire est payant.

La commune a également mis en œuvre une action d'accompagnement scolaire, les lundis et jeudis de 17 h à 18 h 15 réalisé avec des bénévoles et des animateurs de l'accueil de loisirs.

En 2013, près de 186 enfants ont fréquentés l'accueil périscolaire.

- Activités extrascolaires existantes

Le temps extrascolaire est divisé entre le mercredi après-midi et les vacances scolaires.

Des journées et séjours à thèmes sont proposés autour d'un projet pédagogique qui englobe les différents temps de l'enfant, les objectifs, les activités et le personnel d'encadrement.

Les horaires, 7 h 15 – 18 h 45, répondent aux besoins des familles.

La facturation est établie selon les ressources.

La particularité de ce temps extrascolaire est montrée à travers l'accueil des enfants domiciliés hors territoire de Dompierre-sur-Besbre.

En 2013, près de 148 enfants ont fréquentés l'accueil extrascolaire du mercredi et 266, l'accueil pendant les vacances scolaires.

- Atouts du territoire pour la mise en œuvre du PEDT

La commune de Dompierre sur Besbre dispose d'un accueil de loisirs et de structures sportives, culturelles, suffisantes pour répondre aux besoins d'accueil périscolaires et extra scolaire.

Tous les personnels intervenant auprès des enfants sont titulaires soit du BAFA soit du CAP Petite Enfance (pour les animateurs) ou d'un Brevet d'état (pour le personnel de direction).

Le tissu associatif est très développé, ce qui permet d'impliquer les acteurs locaux volontaires dans ce projet.

A cela s'ajoute un nombre de structures municipales non négligeables qui pourront accueillir ces TAP, telles que la médiathèque, le cinéma, la résidence d'artiste, la piscine.....

- Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ses contraintes

  ❖ Locaux adaptés aux besoins des effectifs

Les activités prévues dans le cadre du projet éducatif territorial, comme toutes les activités périscolaires organisées par la commune, se dérouleront principalement dans les locaux et salles annexes des établissements scolaires, en dehors des heures d'enseignement.

❖ Le transport

Le trajet jusqu'au lieu de déroulement de l'activité devra s'effectuer sous la responsabilité de l'animateur soit à pied soit en minibus, ce qui réduit quelque peu le temps d'activité.

❖ Le personnel

La mise en place d'une équipe d'animateurs qualifiés en fonction des effectifs, des activités, de l'âge des enfants demeure compliquée.

7/ - Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires

La nouvelle organisation requiert l'élaboration d'un nouveau projet éducatif de territoire (P.E.D.T), qui doit permettre de développer sur le territoire donné une politique locale et globale, concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes, de favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation populaire, à l'autonomie, et à l'engagement citoyen afin qu'ils trouvent leur place dans la société.

Reposant sur une stratégie éducative établie à l'issue d'un diagnostic précis des besoins culturels, artistiques, sportifs, sociaux des enfants, des jeunes et de leurs familles, ce projet doit répondre à des besoins d'espace, de temps, de rythme de vie, d'activités de loisirs, de santé, de transport, d'orientation, d'information...

La collectivité est initiatrice du P.E.D.T en associant l'ensemble des services de l'Etat (Education nationale, sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative, culture, famille,...) les associations, les institutions culturelles et sportives...

Au regard de ces éléments, il faut souligner que la Commune souhaite promouvoir la laïcité, vecteur de liberté, et s'engage donc à développer l'égal accès de tous aux savoirs pour favoriser l'égalité des chances et la solidarité pour permettre à chacun d'être aidé et à son tour d'aider les autres. Offrir à chaque individu les moyens de révéler toutes ses potentialités dans tous les domaines, participer au développement de l'esprit critique, de l'autonomie, le goût du savoir, de la curiosité, du bien-être physique et moral, tels sont les objectifs que la collectivité a fixés dans l'organisation du dispositif de la réforme des rythmes scolaires.

❖ Les actions proposées devront permettre

- l'épanouissement individuel de l'enfant,
- l'accès à toutes les connaissances,
- l'apprentissage à la vie citoyenne
- la prise en compte des enjeux du développement durable
- l'accès aux pratiques culturelles
- la promotion de la santé et de l'hygiène de vie

❖ Elles auront pour thèmes principaux

- la citoyenneté et le vivre ensemble
- l'art et la culture
- l'éducation au multimédia
- l'éducation par le sport.

8/ - Activités proposées dans le cadre du PEDT

	OUI	NON
Activités en articulation avec le projet d'école ?	X	
Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires		X
Articulation éventuelle avec les activités périscolaires		X

9/ - Partenaires du projet

Consciente de l'importance de ces temps pour l'équilibre de l'enfant et son développement, la Commune a depuis de nombreuses années, considéré ces moments comme des temps éducatifs à part entière, en complément du temps scolaire.

- Partenaires institutionnels

- Caisse d'Allocations Familiales (Contrat Enfance Jeunesse depuis 2011)
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (déclaration de l'ALSH)
- Mutuelle Sociale Agricole (depuis 2003)
- Conseil Général de l'Allier
- Education Nationale
- Commune de Dompierre sur Besbre

- Partenaires associatifs

- Tissu associatif

- Autres partenaires

- Médiathèque
- Cinéma
- Piscine intercommunale
- Directeurs d'écoles
- Enseignants
- Délégués des parents d'élèves

- Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT

- Monsieur le Maire
- la Directrice Générale des Services
- les Agents communaux de différents services
- les Associations

10/ - Structure de pilotage

- Composition de la structure de pilotage

- Monsieur le Maire,
- les Conseillers Municipaux,
- l'Inspecteur d'académie,
- la Directrice Générale des Services,
- les Directeurs d'écoles,
- les Délégués de parents d'élèves,
- les Enseignants,
- les Agents communaux.

Coordination du projet assuré par : Thérèse DAVIOT
Nom et prénom du responsable pédagogique : Thérèse DAVIOT
Fonction : Directrice Générale des Services
Adresse : route de Vichy, 03290 Dompierre sur Besbre
Téléphone : 04 70 48 11 31
Adresse électronique : t.daviot@mairie-dompierre03.fr

Modalités de pilotage : sur la base d'une concertation maintenue pendant l'étude de faisabilité du nouveau service des T.A.P entre la Commune et les Chefs d'établissement, les enseignants, les associations, les délégués de parents d'élèves, les services municipaux, des réunions ont été organisées à l'issue desquelles, des questionnaires ont été élaborés dans l'objectif de recenser les besoins des enfants dans de nombreux secteurs d'activité et d'anticiper au mieux la création de ce nouveau service compte tenu des moyens humains, matériels et financiers qu'il nécessite. Pour ce faire, 3 questionnaires ont été distribués aux familles – 1 fiche de pré-inscription en fin d'année scolaire et 1 fiche d'inscription à la rentrée de septembre 2014 et une réunion d'information à l'intention de tous les parents d'élèves le lendemain de la rentrée scolaire, présidée par Monsieur le Maire , en présence des animateurs et intervenants des T.A.P

11/ - Eléments prévus dans le bilan / évaluation du projet

C'est la mesure de l'écart entre ce qui est projeté et ce qui est réalisé, tenant compte des moyens mis en place et des délais accordés. L'évaluation permettra aux acteurs éducatifs de mesurer l'intérêt d'un tel projet par rapport au diagnostic élaboré et d'en envisager son évolution. Une évaluation trimestrielle est envisagée.

Pour ce faire certains critères sont identifiés :

. des indicateurs quantitatifs :

- nb d'enfants présents lors des TAP / nombre d'inscrits
- nb de réunions de concertation avec les enseignants
- nb d'activités sport/culture/citoyenneté dans les écoles
- nb d'associations différentes intervenant dans le temps périscolaire
- nb d'animateurs ayant bénéficié d'une formation....

. des indicateurs qualitatifs :

- concernant les enfants (sur les comportements, l'épanouissement, sur la motivation, l'attention, la mémoire,
  l'autonomie, la responsabilité, sur la fatigue, le sommeil, l'agitation, sur les acquisitions, la réussite scolaire/lien avec les enseignants,...

- concernant l'encadrement (l'évolution des compétences des encadrants et animateurs, adaptation des locaux aux besoins spécifiques,

12/ - Renouvellement

En fonction des remarques formulées par le comité de suivi, le projet éducatif territorial pourra être modifié, par avenant, avant sa date d'échéance, ou reconduit après une année de fonctionnement.

Fait à Dompierre-sur-Besbre, le 22 septembre 2014

Le Conseiller Général – Maire,

Pascal VERNISSE